

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_051-DE
		5.2
		Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire
du 19 novembre 2025 au 28 janvier 2026**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 19 novembre 2025 au 28 janvier 2026.

DATE	TITRE
COMMANDE PUBLIQUE	
2.12.25	La commune a décidé de signer avec la SARL DIAMCO CHIMIE domiciliée rue de l'Industrie – ZI de Mélou, à Castres (81 100), le devis pour la campagne de dératisation pour l'année 2026, pour un montant de 3 132 € TTC.
2.12.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise GICQUEL DISTRIBUTION domiciliée au 6137 avenue d'Aquitaine, à Boé (47 550), le devis pour l'achat de produits d'entretien, pour un montant de 1 499,32 € TTC.
2.12.25	La commune a décidé de signer avec la société CS MOTOCULTURE domiciliée au 22 Bis avenue de la Gare, à Lectoure (32700), les devis pour la mise en sécurité et la réparation de la tondeuse de marque Grasshopper 430, pour un montant total de 2 024,50 € TTC.
3.12.25	La commune a décidé de signer avec la SAUR domiciliée au n°1 chemin de l'Oustalet, à Montcuq en Quercy blanc (46 800), le devis pour le renouvellement d'un module de télésurveillance à la station d'épuration, suite à l'arrêt des réseaux 2G et 3G, pour un montant de 3 332,40 € TTC.
10.12.25	La commune a décidé de signer avec la société HEXASERV, sis 47 avenue Sambre et Meuse – à Auch (32 000) – le devis pour le remplacement de 5 ordinateurs (3 fixes et 2 portables), d'un montant de 4 755 € TTC.
16.12.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise SDB – SERVICE DU BÂTIMENT domiciliée Zone industrielle de Labarre, à Nérac (47 600), le devis pour fabriquer et poser l'ensemble gouttière et tuyau de descente sur le bâtiment des courts de tennis, d'un montant de 8 208,80 € TTC.
21.12.25	La commune a décidé de signer avec la société SAGEA Eden Auto Etablissements de Condom sise avenue des Mousquetaires, à Condom (32 100), le devis pour l'achat d'un véhicule Renault 5 E-Tech électrique, d'un montant de 29 775 € TTC.
22.12.25	La commune a décidé de signer avec l'Agence d'Architecture Didier MÉDALE – Rémi LABOUP sise 89 rue Nationale, à Lectoure (32 700), la proposition pour la mission d'architecte pour la création des toilettes publiques place Descamps pour un montant de 2 400 € TTC.
21.01.26	La commune a décidé de signer avec le laboratoire PUBLIC LABOS domicilié 130 avenue de l'Europe, à Cahors (46 000), le devis pour le contrôle du dispositif d'autosurveillance dans le domaine de l'assainissement collectif pour la station d'épuration, pour un montant de 1 206,91 € TTC.
26.01.26	La commune a décidé de signer avec la société VET-BIGORRE domiciliée ZAC de Clarac - 17 rue François Mauriac, à Auch (32 000), le devis pour l'achat d'équipements de travail pour les agents des Services Techniques, pour un montant de 2 335,70 € TTC.
27.01.26	La commune a décidé de signer avec la société DACD domiciliée 50 rue Ernest Renan, à Vaux-en-Velin (69 120), le devis pour l'achat de peinture de traçage destinée aux terrains du stade municipal Ernest Vila, pour un montant de 2 210,40 € TTC.
27.01.26	La commune a décidé de signer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), domiciliée 2 impasse Marcel Chalard, à Toulouse (31 000), le devis pour l'installation du système de vidéoprotection, pour un montant de 148 575,68 € TTC.
28.01.26	La commune a décidé de signer avec l'entreprise Carrosserie BACQUA, domiciliée 7 rue de l'Artisanat – ZI Naudet, à Lectoure (32 700), le devis pour la réparation de la carrosserie du camion de marque Iveco pour un montant de 4 583,50 € TTC.
28.01.26	La commune a décidé de signer avec la Société Industrielle de Diffusion (SID), domiciliée 2 rue Antoine Etex, à Créteil (94 046), le devis relatif à l'achat de produits de désherbage et d'anti-mousse pour un montant de 3 093,12 € TTC.

DIA – ALIENATIONS

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026



ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_051-DE

25.11.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 35 rue des Frères Danzas (CK 536, CK 538) appartenant à Mesdames Patricia Servel et Sylvie Taurelle, proposé par Maître François-Xavier Roux.
2.12.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 16 rue Alsace Lorraine (BY 429) appartenant à Madame Iris Repaux, Monsieur Jean-Louis Repaux et Madame Anne Brudermann, proposé par Maître Anaïs Pegaz-Blanc.
15.12.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis « Au Pradoulin » (CM 42, CM 43, CM 44, CM 109), appartenant à Madame Claude Candelon, proposé par Maître Corinne Podechard.
16.12.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 6 rue Sainte Claire (CK 345) appartenant à Monsieur Gérard Bressan et Madame Josiane Remes, proposé par Maître François-Xavier Roux.
30.12.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 36 bis Avenue de la Gare (CL 229), appartenant à Madame Dominique Piquemal, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
6.01.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 106 Rue Alsace Lorraine (BY 176 et 193), appartenant à l'indivision Gauthier, proposé par Maître François-Xavier Roux.
19.01.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis au lieu-dit « Esparrigues » (H 571, H 638, H 1416, H 1432, H 1683, H 1684, H 1686, H 557, H 677, H 1210, H 1212, H 1413, H 1415, H 1680, H 1681) appartenant à la SAS E.T.S et la SARL VALOISIRS (représentante : Madame Sophie Dumas), proposé par Maître Corinne Podechard.

LOCATIONS

1.12.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle des locaux communaux suivants, durant la période du 19 septembre au 12 novembre 2025 :				
	DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
	19.09.25	A l'Air Libre	Salle de Tané	10.10.25	Gratuit
	25.09.25	Groupe de Réflexion et d'Action pour Lecture (GRAL)	Salle de la Comédie	06.11.25	Gratuit
	01.10.25	Patrice BOUNET	Salle de Tané	04-05.10.25	103 €
	06.10.25	Pour Lecture	Salle de Tané	13.10.25	Gratuit
	26.09.25	Dilequeno	Halle aux Grains	11.10.25 31.01+18.04.26	Gratuit
	15.10.25	Dilequeno	Stade municipal	20.06.25	Gratuit
	27.10.25	Ligue de l'Enseignement du Gers	Salle de Tané	16-17.03.26	Gratuit
	28.10.25	Pour Lecture	Salle de Tané	05.11.25	Gratuit
	07.11.25	Amis des Orgues et du Patrimoine	Eglise Saint Esprit	11.11.25	Gratuit
	12.11.25	ACAL	Halle aux Grains	13-14.12.25 20-21.12.25	Gratuit
12.11.25	CCFD Terre Solidaire	Salle de Tané	27.11.25	Gratuit	
1.12.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux suivants, durant la période du 10 septembre au 27 octobre 2025 :				
	DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
	10.09.25	Compagnie J'ai Pas sommeil	Salle de la comédie	30.09.25-08.07.26	722 € / mois

16.09.25	Ecole de Danse	Salle de danse	01.09.25-30.06.26	Gratuit
29.09.25	Activité Physique Adaptée de Gymnastique Volontaire (APAGV)	Salle omnisports	Reçu en préfecture le 26/02/2026 Publié le 26/02/2026	Gratuit
27.10.25	Théâtre d'un Jour	Salle de la comédie	01.01.26-31.12.27	Gratuit

La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle des locaux communaux suivants, durant la période du 26 novembre au 22 décembre 2025 :

DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
26.11.25	Céline BORDES	Salle omnisports	17-18.01.26	206 €
27.11.25	Unis pour Lecture	Salle de Tané	03.12.25	Gratuit
27.11.25	Association Citoyenne des Usagers du Sidel	Salle de la Comédie	03.12.25	Gratuit
28.11.25	Judo Club Lectourois	Salle de Tané	12.12.25 10.04.26	Gratuit
02.12.25	SISA MSP Bassin du Lectourois	Salle des Aînés	12.12.25	Gratuit
04.12.25	Patrice BOUNET	Salle de Tané	06-07.12.25	103 €
04.12.25	Ecole Robert Castaing	Halle aux Grains	23.01.26	Gratuit
22.12.25	VALG	Salle de Tané	09.01.26	Gratuit

19.01.26 La commune a décidé de signer une convention d'occupation précaire et temporaire, avec Madame Emilie Chicheportiche, psychomotricienne, d'un bureau sis au rez de cour de la Maison de Services au Public (2 cours Gambetta) ainsi que de la jouissance du hall d'attente et des sanitaires, d'un montant de 100 € mensuel, toutes charges comprises.

CONCESSIONS

12.12.25 La commune a décidé d'attribuer à Monsieur et Madame Gérard et Marie-Hélène Monira, domiciliés 2 Chemin de la Colline à Lectoure, une concession de 1 m² au Columbarium du cimetière Saint Gervais de Lectoure d'une durée de 50 ans, à compter du 08/01/2026, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.

27.01.26 La commune a décidé d'attribuer à Monsieur et Madame Patrice et Dominique Sorel, domiciliés 260, Route de Pauilhac, Lectoure (32 700), une concession de 4,5 m², au cimetière Saint Gervais de Lectoure, d'une durée de 50 ans à compter du 26/01/2026, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 575 €.

RÉGIES

16.12.25 La commune a décidé de dissoudre la régie de recettes des « Tickets Vacances » et de la « Carte Jeune » instituée par décision n° 2009.55 en date du 25 juin 2009, pour encaisser les produits des inscriptions et des participations aux activités sportives proposées par la commune, pour raison d'inactivité avec prise d'effet au 31 décembre 2025.

EMPRUNTS

17.12.25 Suite à la consultation auprès de divers organismes bancaires, la commune a décidé de signer avec La Banque des Territoires, le contrat relatif à la souscription d'un emprunt de 450 000 €, présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : 180 mois

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Durée phase de préfinancement➤ Périodicité : trimestrielle➤ Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du contrat + 0.6 %➤ Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA➤ Amortissement : échéances prioritaires➤ Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt | Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_051-DE |
|---|--|

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026